

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice : 68 DÉLIBÉRATION N° 31/2021

Membres présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6 SÉANCE DU 30 juin 2021

Nombre de votants : 50

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2021

Le trente juin deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence), HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence).

CCCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), FEVRIER Albert, JOBET Yohan (visioconférence), MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène (visioconférence), FACY Joël (visioconférence), LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie Laure, CHARLES Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CLERET Benjamin, COULON François (visioconférence), DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent (visioconférence), DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, MOUTAUX Corinne (visioconférence), TOURATIER Claude, TERRIER Charles, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain (visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CCCCFG : DE WILDE Florent.

CC4V : GADOIS Céline, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : BOUQUET Christophe, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne, DE CREMIERS Christelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME GADOIS Céline a donné pouvoir à M. LARCHERON, MME LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à Jean-Paul BILLAULT, LEON Fabien a donné pouvoir à M. DIGEON.

Secrétaire de séance : MME MARTIN Valérie, Communauté de Communes de Canaux et Forêt en Gâtinais

AVENANT À LA CONVENTION REZO POUCE DU 6 JUIN 2018

Dans le cadre de sa Plateforme Territoriale de Mobilité, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais a décidé, en partenariat avec l'Agglomération Montargoise, d'adhérer à Rezo Pouce lors du Comité Syndical du 6 juin 2018. Cette initiative a été reprise ensuite par le PETR Gâtinais montargois. La convention a été conclue pour une durée irréductible de 36 mois (6 juin 2018 -6 juin 2021).

Rappel du fonctionnement de Rezo Pouce :

La SCIC Rezo Pouce est une société coopérative d'intérêt collectif. Elle développe le dispositif Rezo Pouce, dispositif d'autostop structuré, organisé et sécurisé, prenant appui sur des arrêts, aujourd'hui déployé dans plus de 2 200 communes en France.

Le Pays Gâtinais a adhéré à Rezo Pouce en juin 2018, afin de proposer aux habitants du territoire une nouvelle solution de mobilité à la fois écologique, économique et solidaire. Le Projet Rezo Pouce a pour but de répondre à quatre grandes problématiques liées à l'aménagement du territoire, à savoir :

- Désenclaver les territoires ruraux
- Proposer un dispositif de mobilité inclusive basé sur la solidarité
- Favoriser l'accès aux transports en commun sur les territoires ruraux et périurbains
- Proposer une alternative à l'autosolisme

Rezo Pouce a pour objectif de faciliter l'autostop, et de permettre aux habitants du territoire de partager leurs trajets du quotidien. C'est un autostop de proximité, répondant à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance. Pour rappel, l'inscription au dispositif est totalement gratuite pour les usagers.

À ce jour, le territoire du PETR compte 430 inscrits à Rezo Pouce. Le dispositif est présent dans 87 communes, soit un total de 260 points d'arrêt.

Évolution de Rezo Pouce - plateforme de covoiturage :

Depuis octobre 2020, Rezo Pouce met à la disposition de l'ensemble des territoires adhérents une application smartphone permettant aux habitants inscrits au dispositif d'échanger entre eux afin de pouvoir covoiturer plus facilement, en prenant rendez-vous au préalable. Sur l'application, il est possible de visualiser les trajets proposés par d'autres conducteurs, de proposer un trajet ponctuel ou régulier (domicile-travail par exemple) et aussi d'effectuer une demande de trajet en tant que passager. L'application devient donc une plateforme de covoiturage à part entière.

Une application smartphone existait déjà depuis 2018 mais celle-ci ne permettait pas de prendre rendez-vous plus de 24h à l'avance et ne proposait pas non plus la fonction « trajets réguliers ».

À titre expérimental, ces nouvelles fonctionnalités de l'application ont été proposées gratuitement, d'octobre 2020 à juillet 2021, à l'ensemble des territoires adhérents à Rezo Pouce.

Depuis le 1^{er} juin 2021, toutes les fonctionnalités de l'application sont désormais disponibles également sur une plateforme de covoiturage accessible depuis un ordinateur permettant aux personnes ne disposant pas d'un smartphone de pouvoir tout de même entrer en contact avec de potentiels covoitureurs.

À noter, à partir de septembre 2021, le PETR en tant que gestionnaire territorial du dispositif Rezo Pouce aura accès à un tableau de bord actualisé permettant de visualiser le nombre d'inscrits, le nombre de trajets publiés, le nombre de trajets réalisés, les kilomètres parcourus et le volume d'émission de CO₂. Ce tableau de bord sera conforme aux exigences du registre de preuve de covoiturage, développé par l'État, permettant aux collectivités qui le souhaitent de pouvoir subventionner le covoiturage sur leur territoire afin d'en dynamiser la pratique.

Les raisons d'être de Rezo Pouce n'ont pas changé, il s'agit de favoriser le partage des trajets entre voisins et habitants d'un même territoire sur de courtes ou moyennes distances. La création de la plateforme de covoiturage Rezo Pouce vient conforter et dynamiser la pratique de l'autostop organisé, toujours d'actualité, s'appuyant sur des panneaux d'arrêts Rezo Pouce implantés sur des lieux stratégiques dans les différentes communes du territoire. Ces arrêts, tous visibles sur la plateforme de covoiturage (application et ordinateur) peuvent également servir de lieux de rendez-vous aux covoitureurs.

Prolongation de la convention :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale. Jusqu'à présent, seules les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, et les métropoles étaient obligatoirement AOM à l'échelle intercommunale. Aujourd'hui, la loi permet aux communautés de communes de prendre cette compétence afin de mettre en place des solutions de mobilité locales, adaptées à la réalité des besoins de déplacements. Si une communauté de communes ne souhaite pas prendre la compétence mobilité pour devenir AOM, alors la Région devient automatiquement AOM locale sur le territoire de l'EPCI, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Cette loi clarifie donc l'exercice de la compétence mobilité. Seules, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles, les communautés de communes ou la Région sont compétentes pour porter des projets en matière de mobilité. Ainsi, le dispositif Rezo Pouce devra, dans un futur proche, être porté par les EPCI compétents en matière de mobilité ou par la Région en tant qu'AOM locale. Le PETR ne pourra plus porter des projets liés à la mobilité comme il a pu le faire lors des trois premières années d'existence de la plateforme de mobilité mais il pourra toujours venir en appui auprès des EPCI ayant pris cette compétence ou l'ayant de droit (AME) pour préfigurer, animer, informer, communiquer, effectuer le suivi et évaluer les différents projets mis en place par ceux-ci.

Dans ce contexte, afin de laisser le temps aux EPCI ou à la Région AOM locale, le cas échéant, de prendre la décision de continuer à porter ou non le dispositif Rezo pouce, il est proposé de prolonger d'un an, par tacite reconduction, la convention signée entre le PETR Gâtinais montargois et la SCIC Rezo Pouce. Le PETR Gâtinais montargois continuerait donc à porter le dispositif Rezo Pouce jusqu'en juin 2022.

Augmentation de l'abonnement à Rezo Pouce :

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Les nouvelles fonctionnalités apportées à l'application Rezo Pouce pour en faire une véritable plateforme de covoiturage accessible via un smartphone ou un ordinateur ont été proposées gratuitement, à titre expérimental à l'ensemble des territoires adhérents.

Les investissements consentis en la matière par la SCIC Rezo Pouce impliquent aujourd'hui une augmentation de l'abonnement pour les territoires souhaitant disposer de l'accès à cette plateforme de covoiturage. Ainsi, à partir de juin 2021, l'abonnement annuel pour le PETR Gâtinais montargois serait de 11 000 € HT.

À titre d'information, l'abonnement annuel du PETR au dispositif Rezo Pouce était auparavant de 6 000 € HT par an.

VU l'adoption par délibération n° 18/2015 du projet de territoire « Agenda 21 du Pays Gâtinais » en Comité Syndical du 8 avril 2015 ;

VU l'approbation par délibération n° 7/2016 du Schéma local de Mobilité du Pays Gâtinais en Comité Syndical du 11 mars 2016 ;

VU l'approbation par délibération n°20/2017 de la création de la Plateforme Territoriale de Mobilité Agglomération Montargoise – Pays Gâtinais ;

VU l'adoption du Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais, par délibération n° 17-76 du Conseil communautaire du 23 mars 2017, et par délibération n° 19/2017 du Comité Syndical du 13 avril 2017 ;

VU l'approbation par délibération n°23/2018 de l'adhésion du Pays Gâtinais au service d'autostop organisé Rezo Pouce ;

VU l'approbation par délibération n°19-197 du déploiement du dispositif Rezo Pouce sur les communes de l'Agglomération Montargoise.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le principe du renouvellement tacite de la convention, pendant 1 an supplémentaire, jusqu'en juin 2022.

ADOpte l'abonnement du PETR Gâtinais montargois aux nouvelles fonctionnalités de covoiturage proposées par Rezo Pouce pour un montant annuel de 11 000 € HT.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et notamment l'avenant à la convention de service à destination de la SCIC Rezo Pouce, pour l'abonnement du PETR Gâtinais montargois aux nouvelles fonctionnalités de covoiturage proposées par Rezo Pouce.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com